



CENTRE DE FORMATION DE L'ARTISANAT



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie

Ressources

Humaines :

Calculer et déclarer ses charges sociales

Objectif général

- Apprendre à établir ses déclarations de charges sociales

Compétences acquises

- Comprendre et appliquer les différents taux
- Etablir la déclaration sociale

Pour qui

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

Contenu de la formation

Partie théorique

- Définir les bases de calcul :
 - L'assiette des cotisations et contributions
 - Les plafonds
- Etablir les déclarations des charges sociales
 - Les charges recouvrées par la CAFAT : la Déclaration Nominative Trimestrielle
 - La retraite complémentaire obligatoire : la déclaration Humanis
- Verser les cotisations :
 - Le délai
 - Les modalités de paiement
 - Le service contentieux

Partie pratique

- Réalisation de déclarations de charges sociales à partir de cas concrets

Prérequis

Aucun

Modalités pédagogiques

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret de formation est remis à chaque participant

Validation

- Test d'évaluation
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

Lieux

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié



7 heures



7 h 30 / 15 h 30



5 à 10 stagiaires



16 500 XPF *
22 000 XPF

*Prix artisan

Formateur

Professionnel expérimenté et diplômé dans le domaine de la gestion d'entreprise et des RH